



**FSSV**

**Fédération Suisse  
de Ski de Vitesse**

**ATTESTATION Saison 2025**

Par la présente, la compagnie

\_\_\_\_\_

confirme que son assuré(e)

Mlle/Mme/M. \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ est au bénéfice d'une couverture accidents couvrant la pratique du ski de vitesse.

Cette couverture inclue au minimum les frais de traitement en division commune sans restriction ainsi que les frais de sauvetage jusqu'à concurrence de

CHF \_\_\_\_\_.-

- Ces Garanties ont une validité en Suisse uniquement.
- Ces Garanties ont une validité mondiale.
- Ces Garanties ont une validité limitée à \_\_\_\_\_
- Ces garanties sont valable jusqu'en \_\_\_\_\_

Lieu, date, signature et timbre de l'assureur

.....

*A fournir en annexe : attestation originale d'assurance si disponible, coordonnées e-mail de l'assureur*